

Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal Séance du 31 Mars 2022

DATE DE CONVOCATION : 25 Mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 11 - Présents : 8  
- Votants : 9 - Absents : 3

L'an deux mil vingt deux, le trente et un mars à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, Maire, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le vingt cinq mars deux mil vingt deux et un conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Membres présents :** Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Michel COURTIER, André LADET, Lydie CAUMES, Laura MORLET, Sophie GUITTON, Angélique MEUNIER.

**Absents excusés :** Philippe FROGNEUX, Michael DHAUSSY, Guy REGNIER

**Pouvoirs :** Mr Guy REGNIER donne pouvoir à Mr Jean-Luc DECHAMP

**Secrétaire de séance :** Laura MORLET.

Objet de la délibération : Affectation du résultat

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GAUTIER Bruno,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 512 420.33 €**

**DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	439 817.95
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	130 000.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT</b>	<b>72 602.38</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>512 420.33</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>512 420.33</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	46 769.51
Solde disponible affecté comme suit:	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	465 650.82

**B.DEFICIT AU 31/12/2021**

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Fait et délibéré à OCQUERRE, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Ocquerre, le 4 Avril 2022

Le Maire,  
Bruno GAUTIER

